

Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre

Rapport sur le budget de l'année 2017

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
David Fadi-Zufferey
Stefan Julen
Anthony Lamon
Uli Salamin
Danaëlle Savioz

Sierre, le 17 novembre 2016

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	CONSTATATIONS GÉNÉRALES	4
1.2	LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT	4
1.3	LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS	6
1.4	LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT	8
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	9
2.1	ANALYSE GENERALE	9
2.2	COMMENTAIRES	11
3	CONCLUSIONS	15
3.1	CONSIDERATIONS GENERALES	15
3.2	AMENDEMENTS	16

1 INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil général, la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2017 de la Ville de Sierre.

Le 5 octobre 2016, la Municipalité a remis à la Commission de gestion le budget 2017 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2017 – 2020 et 2017 – 2026, le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées, ainsi que le PV de la Commission des finances. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavis sur l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 14 décembre 2016.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par des entretiens avec les chefs de service, certains conseillers municipaux, ainsi qu'avec la Municipalité représentée par Monsieur François Genoud et Madame Emilia De Angelis, respectivement Président de la Ville et collaboratrice administrative.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 14 décembre 2016 quant aux points suivants:

- l'approbation du budget 2017 tel que présenté
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'article 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000 et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'article 68 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. Lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une disposition légale ou un jugement
2. Lorsqu'elle est absolument indispensable à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi
3. Lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000 entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2017, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000 vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseillers généraux de l'accepter telle quelle.

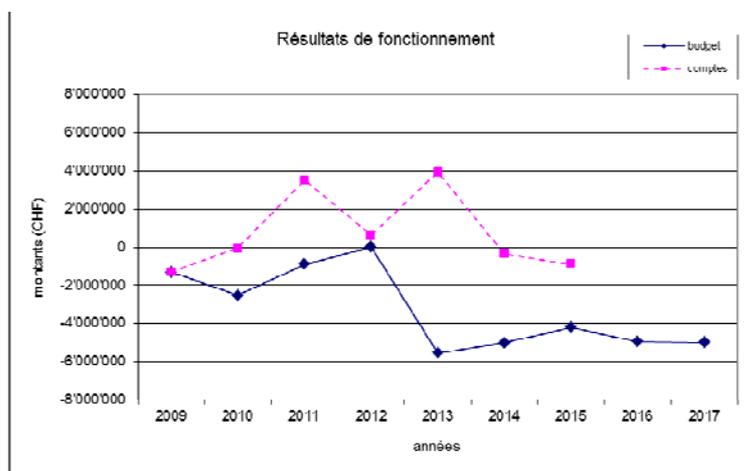
1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

L'excédent de charges de CHF 4'991'300 au budget 2017 est important et n'a pas diminué par rapport à celui budgétisé pour 2016 (CHF 4'935'900). Les charges budgétisées passent de CHF 88'389'750 à CHF 89'467'100 (+1.2%), alors que les recettes budgétisées passent de CHF 83'453'850 à CHF 84'475'800 (également +1.2%).

Le budget 2017 prévoit des investissements nets de CHF 22'769'000, légèrement supérieurs à ceux du budget 2016 (CHF 22'703'000). La marge d'autofinancement couvre 37.8% des investissements budgétisés.

1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

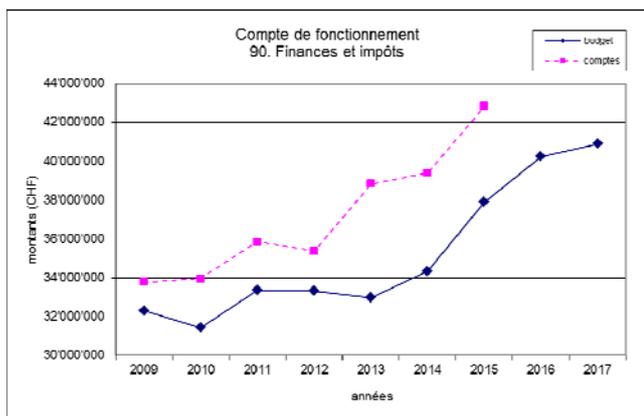
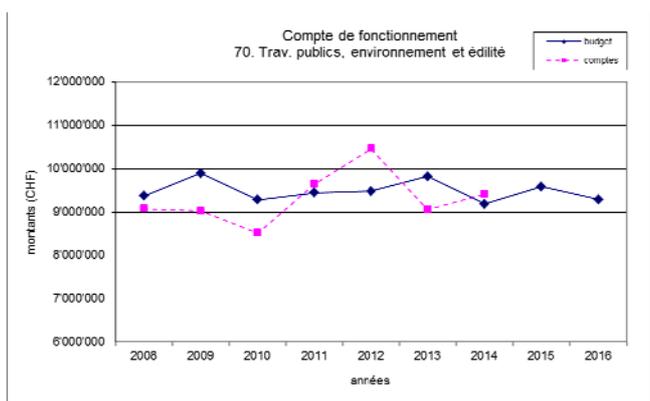
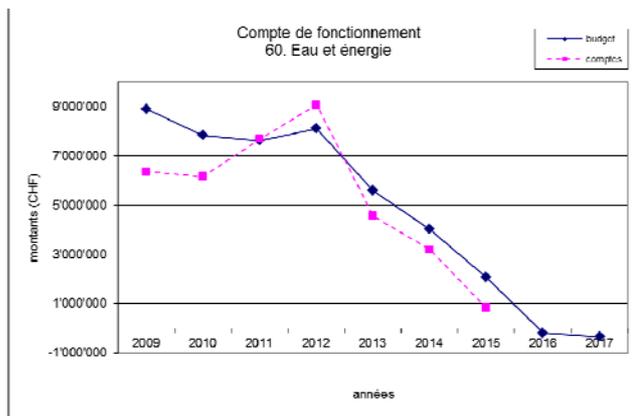
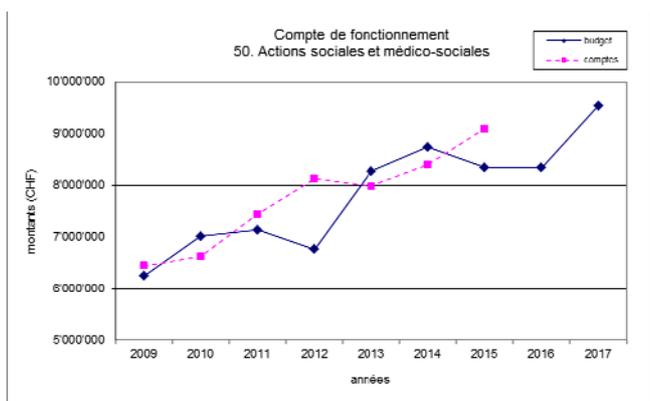
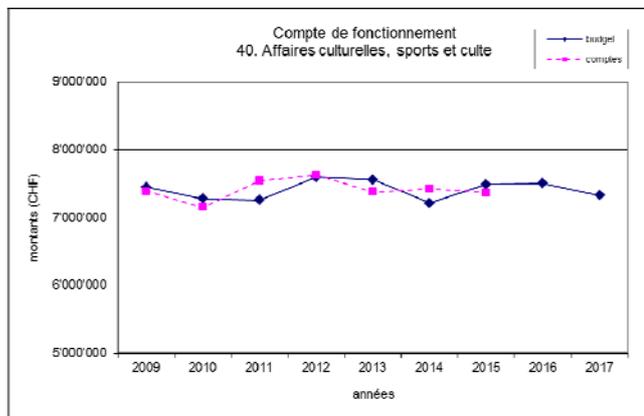
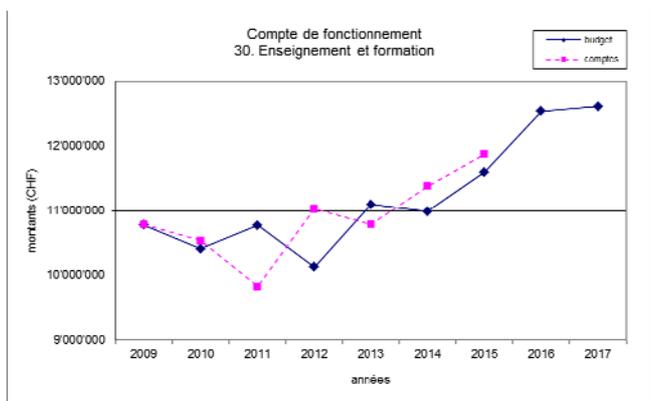
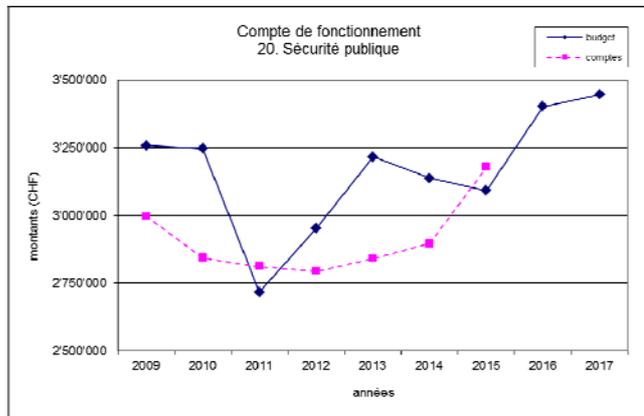
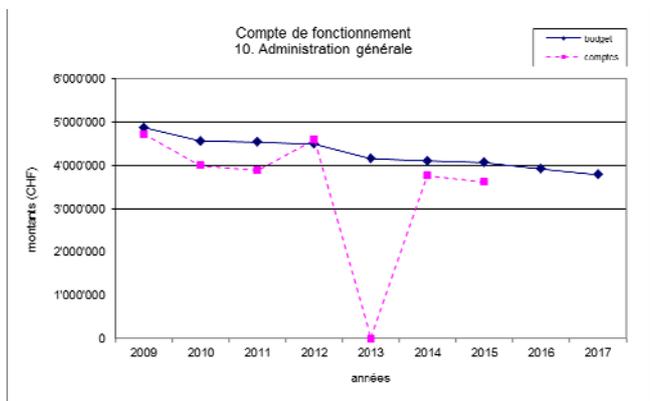
L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le tableau ci-après (différence entre charges et revenus).



Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère. Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus (sauf en 2016-2017 pour le dicastère 60) alors que les autres dicastères sont des charges.

			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
10	Administration générale	budget	4'867'100	4'562'000	4'535'900	4'493'850	4'153'400	4'103'780	4'067'600	3'921'500	3'788'500
		comptes	4'725'444	3'990'187	3'882'544	4'595'328	423	3'764'815	3'607'485		
20	Sécurité publique	budget	3'257'540	3'246'250	2'717'000	2'952'900	3'215'500	3'136'850	3'091'700	3'401'300	3'445'400
		comptes	2'997'405	2'842'904	2'810'969	2'794'160	2'841'014	2'896'443	3'177'635		
30	Enseignement et formation	budget	10'775'250	10'406'580	10'771'900	10'129'900	11'094'800	10'987'430	11'600'150	12'534'950	12'609'200
		comptes	10'783'136	10'534'579	9'827'679	11'028'577	10'788'497	11'375'777	11'877'666		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	7'452'040	7'276'790	7'256'900	7'598'650	7'558'720	7'214'990	7'490'300	7'504'900	7'328'850
		comptes	7'393'436	7'151'295	7'545'425	7'625'819	7'378'493	7'428'217	7'372'627		
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	6'252'900	7'020'200	7'138'800	6'767'700	8'271'700	8'739'850	8'343'050	8'337'800	9'537'200
		comptes	6'446'425	6'625'941	7'445'932	8'129'000	7'991'238	8'401'086	9'094'857		
60	Eau et énergie	budget	8'896'250	7'834'150	7'618'600	8'108'550	5'586'000	4'017'200	2'077'450	-180'500	-336'400
		comptes	6'355'293	6'157'616	7'672'049	9'067'661	4'557'441	3'201'837	834'581		
70	Trav. Publics, environnement, édilité	budget	9'896'870	9'287'370	9'448'800	9'486'400	9'820'300	9'187'810	9'585'550	9'293'350	8'851'850
		comptes	9'076'911	9'024'695	8'514'177	9'653'411	10'466'622	9'064'093	9'421'034		
90	Finances et impôts	budget	32'308'000	31'430'200	33'366'800	33'323'300	32'987'300	34'347'200	37'907'800	40'238'400	40'906'100
		comptes	33'771'140	33'962'781	35'855'646	35'372'687	38'833'909	39'395'230	42'819'702		
	TOTAL	budget	-1'297'450	-2'534'840	-883'900	2'450	-5'541'120	-5'006'310	-4'193'100	-4'935'900	-4'991'300
		comptes	-1'296'325	-49'205	3'500'970	614'053	3'925'063	-333'364	-897'021		

L'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps est présentée graphiquement ci-dessous. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).



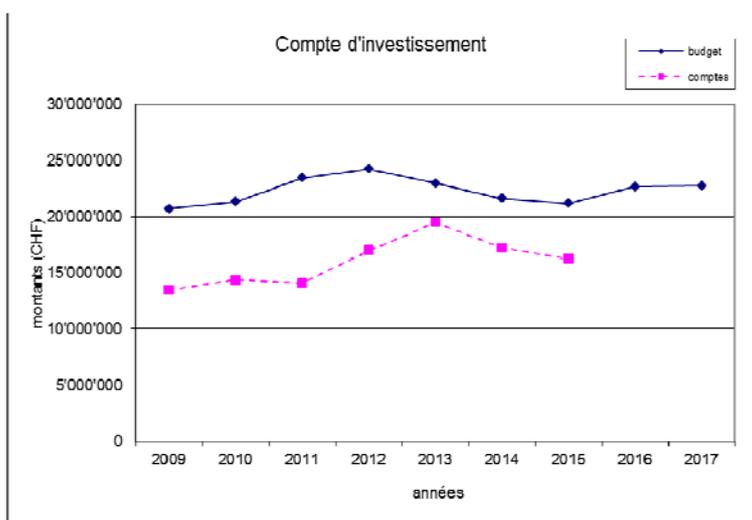
Les charges augmentent globalement de CHF 1.1 millions ou 1.2%. L'augmentation est particulièrement marquée pour le dicastère 50 (actions sociales et médico-sociales, +14.5%), principalement à cause de reports de charges entre le canton et la ville de Sierre. Les charges diminuent essentiellement dans le dicastère 60 (eau et énergie, -4.4%), toutefois cette baisse ne compense pas celle des revenus de ce dicastère (-6.3%), d'où une augmentation du déficit. Pour rappel, ce dicastère était bénéficiaire jusqu'en 2015.

Les revenus augmentent globalement de CHF 1.0 million (+1.2%). Cette augmentation provient pour l'essentiel du dicastère 90 (finances et impôts, + CHF 0.8 million ou +1.4%). La hausse des revenus du dicastère 90 provient principalement des recettes fiscales des personnes morales. Le dividende de Sogaval sera de CHF 800'000 alors qu'il était de CHF 1.6 millions en 2015 et 2016. Cette baisse sera partiellement compensée par la nouvelle taxe d'utilisation du domaine public pour le transport du gaz (CHF 300'000). Les revenus de production devraient diminuer de CHF 1.0 million, ceci malgré la mise en place d'un fonds de stabilisation.

Concernant l'excédent entre les charges et les revenus, un déficit de CHF 5.0 millions est budgétisé. Celui-ci s'affiche en hausse de CHF 0.1 million (+1.1%) par rapport au budget 2016.

1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le tableau ci-après (différence entre dépenses et recettes).



Sur l'ensemble du montant des dépenses nettes budgétisées (CHF 22'769'000), la Cogest relève qu'une partie importante est constituée de dépenses dont les montants ont déjà été acceptés par le Conseil général:

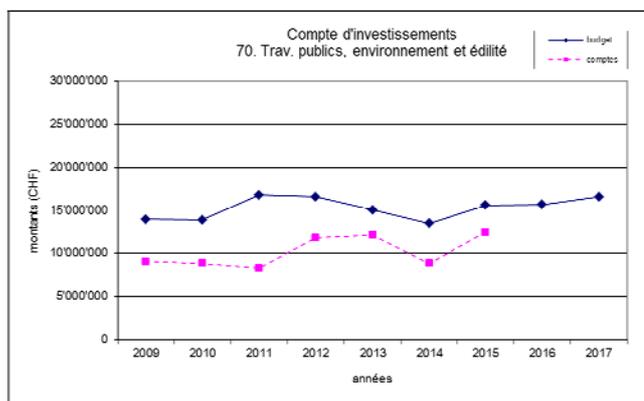
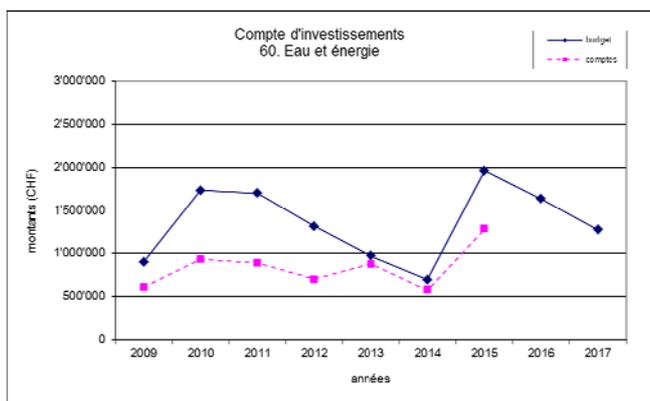
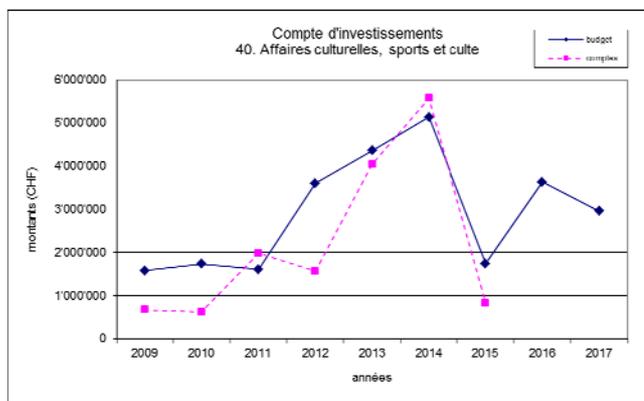
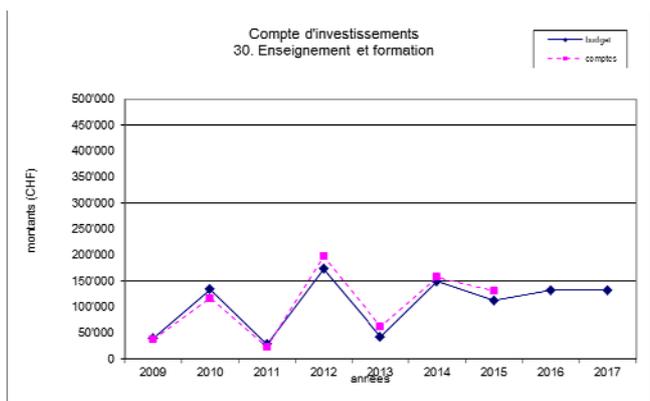
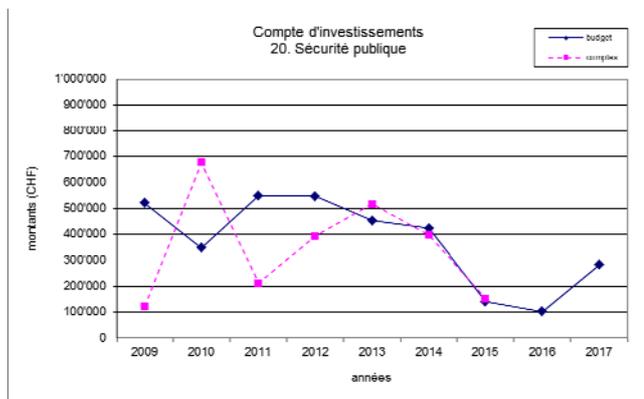
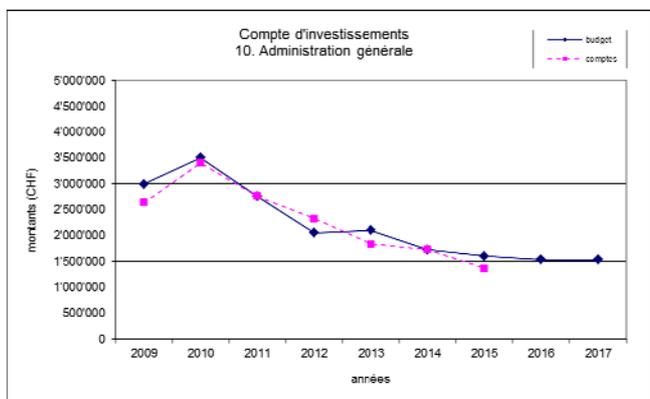
• Complexe sud	CHF	6'000'000
• Ecole de commerce	CHF	2'000'000
• Ecole de Granges	CHF	3'500'000
• Centre sportif d'Ecossia	CHF	<u>2'200'000</u>
Total	CHF	13'700'000

Dans son rapport, la Cogest ne reviendra pas sur les sujets dont les crédits ont déjà été acceptés.

Le tableau ci-après donne un récapitulatif des montants par dicastère.

			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
10	Administration générale	budget	2'990'000	3'500'000	2'750'000	2'050'000	2'100'000	1'725'000	1'600'000	1'530'000	1'530'000
		comptes	2'627'951	3'397'399	2'750'000	2'322'520	1'831'200	1'726'000	1'367'900		
20	Sécurité publique	budget	521'000	348'000	549'000	546'000	453'000	423'200	140'500	103'000	281'500
		comptes	122'671	674'910	211'428	393'974	516'554	397'636	152'521		
30	Enseignement et formation	budget	39'500	134'000	28'000	173'000	42'000	148'950	112'000	132'000	132'000
		comptes	37'791	117'323	22'858	197'933	62'019	157'326	130'501		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	1'583'000	1'738'000	1'610'000	3'601'500	4'364'000	5'139'300	1'745'000	3'635'000	2'959'500
		comptes	673'311	620'226	1'982'251	1'564'228	4'043'638	5'572'858	827'090		
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	740'000	0	0	0	0	0	0	0	0
		comptes	345'355	-208'557	-45'061	0	0	0	0		
60	Eau et énergie	budget	903'000	1'733'000	1'700'000	1'316'000	971'000	696'000	1'964'000	1'634'000	1'273'500
		comptes	607'688	931'774	890'861	702'054	880'816	572'270	1'282'645		
70	Trav. publics, environnement, édilité	budget	13'936'000	13'882'000	16'837'000	16'604'500	15'060'000	13'491'000	15'618'500	15'669'000	16'592'500
		comptes	9'087'909	8'832'146	8'274'128	11'799'744	12'142'664	8'836'781	12'482'795		
TOTAL		budget	20'712'500	21'335'000	23'474'000	24'291'000	22'990'000	21'623'450	21'180'000	22'703'000	22'769'000
		comptes	13'502'676	14'365'220	14'086'464	16'980'454	19'476'891	17'262'870	16'243'452		

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).

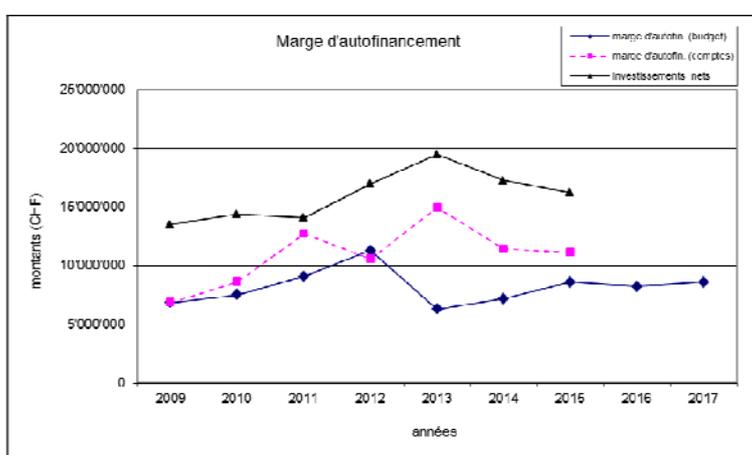


1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2017 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 8'594'900, représentant un taux de couverture des investissements nets de 37.8%, stable par rapport au budget 2016 (36.2%). Les investissements nets s'élèvent à CHF 22'769'000. Un recours théorique à l'emprunt de CHF 14'174'100 sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
marge d'autofin. (budget)	6'840'361	7'520'560	9'101'300	11'296'650	6'306'180	7'201'690	8'593'900	8'219'700	8'594'900
marge d'autofin. (comptes)	6'840'361	8'620'728	12'708'587	10'596'728	14'920'947	11'438'733	11'108'080		
investissements nets	13'502'676	14'365'219	14'086'464	16'980'454	19'476'891	17'262'870	16'243'452		
taux de couverture	50.66%	60.01%	90.22%	62.41%	76.61%	66.26%	68.38%		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 ANALYSE GENERALE

Le budget 2017 enregistre un excédent de charges de CHF 4'991'300, en augmentation de quelque CHF 55'000 par rapport au budget 2016. Ce résultat négatif vient confirmer le déficit structurel auquel la Commune doit faire face.

Les charges 2017 sont principalement influencées par l'évolution défavorable des dépenses à caractère social, tant cantonales que communales. Elles augmentent de plus d'un million de francs par rapport au précédent budget. Les dépenses sociales ont doublé dans notre pays durant les 25 dernières années et cette tendance n'est pas prête à s'inverser dès lors que ce sont les besoins qui définissent les dépenses.

Les finances municipales subissent également la croissance d'autres dépenses courantes ne relevant pas de la compétence communale: contribution aux charges de la HES-SO et au personnel enseignant, moyens d'enseignements, soins dentaires scolaires, etc.

Le total des amortissements, tous dicastères confondus, augmente de CHF 14,6 à CHF 15,0 millions. Cela est la conséquence des nombreux investissements effectués ces dernières années, ainsi que de l'obligation d'amortir annuellement 10% de la valeur résiduelle du total des investissements. Même si ces amortissements impactent le budget communal, les investissements consentis (écoles, infrastructures sportives, zone industrielle de Daval et réaménagement du centre-ville) sont nécessaires au développement de la ville. La Cogest salue le dynamisme de la Ville de Sierre en la matière.

Au niveau des revenus, la Municipalité table sur des recettes fiscales des personnes physiques en légère baisse et sur une augmentation d'environ CHF 1,3 millions des recettes fiscales des personnes morales. Cela semble raisonnable, sous réserve que la situation économique demeure stable.

Il est intéressant de constater que le total des revenus communaux est quasi inchangé sur la législature, et en légère baisse sur 10 ans. Cela est dû essentiellement à la dégradation continue du résultat des aménagements de production. Ces derniers ne rapportent plus, ils coûtent et pourraient enregistrer une perte nette de plus de CHF 1.0 million en 2017, contre CHF 600'000 en 2016.

Dans ce contexte, la Municipalité a exploré au cours de cette législature plusieurs pistes afin d'accroître ses rentrées financières, avec des fortunes diverses :

- Elle a proposé de faire progresser le coefficient d'impôt de 1.20 à 1.25, ce qui a été refusé par le Conseil général en décembre 2013.
- Le prélèvement d'un droit de mutation additionnel sur les transactions immobilières a été validé par le législatif fin 2013, ce qui a permis d'amener dans le ménage communal CHF 735'000 et CHF 723'000, pour les années 2014 et 2015.
- La Commune souhaitait élever la redevance pour l'utilisation du domaine public et agir sur le mode de répartition du dividende de Sierre-Energie SA entre les actionnaires et ce, dès 2014. Ces modifications n'ont pas été acceptées par l'assemblée générale de Sierre-Energie SA, ni par la Conférence des présidents des communes actionnaires de cette société. Cela étant, les revenus sont en large progression pour les deux postes cités. En effet, la redevance a rapporté CHF 789'000 en 2015, contre CHF 591'000 en 2013. Quant au dividende encaissé, il est passé de CHF 490'000 en 2013 à CHF 735'000 en 2015.

- Afin d'éviter des fluctuations trop importantes pour les communes productrices au niveau des recettes des aménagements de production, il a été décidé de recourir à un fonds de stabilisation qui est géré par Sierre-Energie: depuis cette année, et durant quatre ans, l'électricité est facturée aux consommateurs d'Anniviers, Chalais, Chippis, Grône, Miège, Mollens, Montana, Randogne, Salquenen, Sierre, Venthône et Veyras à un prix supérieur à celui du marché. Cette différence est reversée aux communes de Sierre et d'Anniviers à titre de prêts. Une fois que les aménagements de production seront revenus dans les chiffres noirs mais au plus tard fin 2026, la Ville de Sierre et la Commune d'Anniviers devront rembourser Sierre-Energie qui, à son tour, remboursera les consommateurs par une baisse des tarifs. Pour 2017, cette prise en charge devrait représenter environ CHF 500'000 pour la commune de Sierre (CHF 800'000 portés au budget 2016).
- Sierre est actionnaire de Sogaval SA à hauteur de 40% et a bénéficié d'un superdividende de CHF 1.6 millions en 2015 (contre CHF 19'400 en 2014). Ce montant, qui n'aurait dû être qu'un « one-shot », a été reconduit en 2016. En 2017, il devrait se situer aux alentours de CHF 800'000, en diminution de moitié par rapport au précédent budget, mais largement supérieur aux années 2014 et précédentes.
- Le Conseil général a validé la nouvelle perception, dès 2017, d'une taxe d'utilisation du domaine public pour le passage des conduites de gaz et de chauffage à distance, ce qui devrait rapporter un montant de l'ordre de CHF 300'000. Un bémol tout de même: le règlement y relatif doit encore être homologué !

Les investissements bruts se situent, quant à eux, à un niveau supérieur à celui de 2016, soit à près de CHF 26,8 millions. Une part prépondérante de ce montant (CHF 15,8 millions) est consacrée au financement d'importants crédits d'engagement en cours (cf. liste page 6). La marge d'autofinancement devrait se situer à CHF 8'594'900.

2.2 COMMENTAIRES

Ne sont reportés ci-après que les éléments principaux qui sont ressortis des entretiens avec le Président, les conseillers municipaux et les chefs de service.

2.2.1 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.500.318.00 *Promotion économique*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	156'400	116'000	156'500	143'000	85'000	71'000	71'000	45'000
Comptes	168'088.75	125'202.10	98'878.15	101'318.25	62'232.35	64'823.40	-	

Pour mémoire, le Conseil général avait amendé à la hausse de CHF 26'000 cette rubrique lors de l'examen du budget 2016.

Le budget 2017 est amputé du montant correspondant, ce qui le ramène au niveau initialement proposé par la Municipalité l'an passé.

Selon le crédit d'engagement approuvé en 2006, la Commune de Sierre a investi CHF 7.3 millions dans la zone industrielle de Daval. Tant sur le fond que sur la forme, la Cogest estime que les moyens engagés afin de valoriser cet investissement ne sont pas en adéquation avec le but recherché. Il est paradoxal que le budget de ce compte diminue depuis 2012 alors qu'une nouvelle zone industrielle doit être développée.

2.2.2 20. SECURITE PUBLIQUE

20.209.452.00 *Participation communes partenaires*

La convention de l'accord intercommunal a été résiliée pour le 31.12.2017. La Cogest demande qu'une nouvelle convention soit négociée rapidement et aboutisse à un résultat équilibré.

2.2.3 30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

30.100.364.00 *Formation universitaire à distance*

Le litige qui oppose la ville de Sierre à la FS-CH est toujours ouvert.

Depuis 2012, la FS-CH, s'appuyant sur la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges, réclame à la Ville de Sierre une participation croissante de plusieurs centaines de milliers de francs par année: on est en effet passé de CHF 237'151 en 2012 à CHF 375'571 en 2015 – le montant de CHF 416'000 étant même avancé pour 2016.

La Ville de Sierre, estimant que les prétentions sont infondées, a décidé de ne verser que CHF 5'000 annuellement.

Pour mémoire, aucune provision n'a été constituée dans le cadre de ce litige.

2.2.4 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTURE

40.100.365.07 Musée Valaisan de la Vigne et du Vin

Le soutien apporté par la Ville au Musée valaisan de la vigne et du vin est passé de CHF 35'000 en 2005 à CHF 60'000 en 2014.

Un soutien ponctuel supplémentaire de CHF 13'500 avait été accordé en 2015 pour la rénovation des espaces permanents du Musée.

Alors que le budget 2016 avait été ramené à CHF 60'000, le budget 2017 est porté à CHF 70'000. Le soutien supplémentaire octroyé au musée est destiné à combler une partie de la baisse du subventionnement cantonal (- CHF 100'000).

Cette baisse est inquiétante, car le montant en question couvrait plus du 20% des dépenses de 2015 (CHF 453'173). Autre élément qui interpelle : les revenus liés à la billetterie du musée, aux produits divers, aux activités payantes, ainsi qu'à la librairie ont fondu comme neige au soleil, passant de CHF 50'000 en 2014 à CHF 12'000 en 2015.

Dans ces conditions, la Cogest doute de la pérennité de ce musée.

Le Président de l'Association du musée estime que cette dernière devrait être assurée, car il s'agit d'un musée unique en son genre, qui répond aux attentes de la profession, qui remplit les missions de conservation, de recherche, de médiation, de mise en valeur de patrimoine, qui s'inscrit dans l'un des axes principaux du tourisme durable sierois - l'œnotourisme - qui se présente comme capitale suisse des vins et qui constitue le pendant du musée de Salquenen, assurant à eux deux l'ouverture et la fermeture de la marche des cépages.

Par cette argumentation, le Président de l'Association du musée veut démontrer l'importance du Musée, mais ne donne aucune information quant aux financements autres que communaux qui auraient été trouvés pour combler cette perte sèche de subventionnement.

En mettant l'accent sur l'importance du musée pour la région et surtout pour Sierre, s'attend-il à ce que la Ville augmente encore plus son soutien qui, rappelons-le, a déjà doublé depuis 2005 ? Peut-être est-ce un point à éclaircir avec le musée, à l'heure où la Ville se voit contrainte de diminuer ses charges, ce qui l'amène à faire des choix dans les soutiens qu'elle apporte.

Relevons également qu'il n'y a pas eu de concertation avec Salquenen et que la Municipalité n'a pas pu répondre si la Commune de Salquenen avait fourni de son côté un effort financier supplémentaire.

Sans remettre en cause la subvention mise au budget, la Cogest ne saurait cautionner une augmentation progressive de la subvention communale afin de compenser par étape la perte de la subvention cantonale.

40.250.318.03 Programmation

La rubrique est identique au budget 2016 qui prévoyait CHF 260'000, à condition que des subsides ou dons supplémentaires soient obtenus à hauteur de CHF 30'000, faute de quoi le montant engagé s'élèverait à CHF 230'000. Cette condition est reconduite dans le budget 2017, même si elle ne figure pas dans le fascicule du budget 2017.

40.350.503.00 Patinoires

	2014	2015	2016	2017
Budget	28'000	295'000	1'220'000	514'000
Comptes	19'122	7'779	-	-

Dans le budget 2015, CHF 250'000 étaient prévus pour des études liées à la future patinoire sur le terrain Micarna. Le Conseil municipal devait encore arrêter la forme définitive de cette démarche qui visait à établir le cahier des charges, le plan financier et l'éventuelle organisation d'un concours en entreprise générale; au terme de ce travail, la patinoire était censée être définie au clou près. A l'époque, la Municipalité n'apportait aucune garantie quant à la faisabilité de ce projet d'un point de vue légal, sur ce terrain en particulier.

Finalement, seuls CHF 7'779 ont été investis en 2015. D'après la Municipalité, un « certain retard » avait été pris dans la concrétisation du concours d'architecture, prolongeant la procédure de douze mois. D'autre part, les sondages géotechniques mis à l'enquête en septembre 2015 n'ont été autorisés par le Canton que fin janvier 2016.

Les CHF 200'000 destinés à l'étude d'une nouvelle halle de glace ont donc été reportés dans le budget 2016 qui prévoyait en outre CHF 1'000'000 pour l'acquisition du terrain Micarna.

Rebondissement dans le budget 2017: seules les études nécessaires à la préparation du cahier des charges de la future patinoire sont prévues l'an prochain. L'achat des terrains a été reporté à 2018 au plus tôt, car l'homologation de la modification partielle du plan de zone (zone agricole en zone d'intérêt général) doit être réalisée avant cette transaction.

Or, à ce jour, le dossier de changement d'affectation de zone n'est pas encore réalisé. Par prudence, il a en effet été décidé d'attendre que Micarna puisse obtenir l'autorisation du déplacement de ses installations à Mangold avant de procéder à un changement de zone. Et le déplacement ne pourra se faire qu'après homologation du PAD de Mangold.

La patinoire de Graben a donc encore de beaux jours devant elle, à plus forte raison que la question du financement d'une nouvelle patinoire n'est pas solutionnée.

Tout comme elle l'avait relevé fin 2014, lors de l'examen du budget 2015, la Cogest demande de différer cette étude tant qu'il n'a pas été démontré qu'il était effectivement possible d'acheter le terrain Micarna, d'effectuer le changement de zone et de construire un ouvrage tel qu'une patinoire sur celui-ci.

Pour mémoire, la Municipalité avait affirmé fin 2014 que si d'aventure la patinoire ne pouvait pas y être édiflée, cette étude serait transposable à n'importe quel autre terrain, sans autre coût supplémentaire, exception faite d'une nouvelle évaluation des répercussions routières d'une patinoire, en terme de trafic et de parage. Cette année, la position s'est inversée: il a été précisé que l'environnement, les accès, les transports et l'organisation générale du site avaient un impact sur les conclusions de l'étude urbanistique. Suivant l'emplacement, milieu urbain ou zone sportive, les propositions des architectes, ingénieurs et entreprises totales seront différentes.

La Cogest relève que le coût total de l'étude projetée devrait être de CHF 1 million (CHF 500'000 au budget 2017).

La Cogest propose d'amender ce poste de CHF 500'000.

60. EAU ET ENERGIE

60.209.435.00 Recettes d'aménagement de production

A titre d'information, ce sont les Forces Motrices Valaisannes qui assurent la valorisation des productions des communes et la fourniture de Sierre-Energie SA depuis le 1er janvier 2016.

2.2.5 70. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, ÉDILITÉ

70.210.501.88 Aménagements mobilité douce

La Cogest souligne l'effort financier consenti (CHF 750'000) pour la réalisation d'une passerelle à Pont-Chalais – Ecosia. Elle fait partie intégrante de l'itinéraire national N°1 "Route du Rhône" pour les cyclistes, emprunté quotidiennement par environ 500 cyclistes selon un comptage automatique réalisé légèrement à l'amont de Sion. Il est également emprunté par les usagers du centre sportif d'Ecosia, en nombre croissant, dont beaucoup d'enfants. Ces arguments justifient l'investissement aux yeux de la Cogest.

3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le budget 2017 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les conseillers municipaux, les chefs de service ainsi que par Monsieur François Genoud et Madame Emilia De Angelis.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

3.1 CONSIDERATIONS GENERALES

La Ville de Sierre a investi annuellement entre CHF 15 et CHF 20 millions depuis le début de la législature et 2017 ne dérogera pas à la règle puisqu'un budget de CHF 22,7 millions d'investissement net est prévu. La Municipalité s'est donné les moyens de ses ambitions, bien qu'il reste plusieurs chantiers importants à mener. Pour 2017, les principaux **investissements** concerneront le complexe sud, l'école de Granges, le centre sportif d'Ecossia et la nouvelle déchetterie. La Commission de gestion relève également que l'endettement prévisionnel par habitant au 31.12.2017 s'élèvera à CHF 1'814. Cet endettement est qualifié de faible selon les critères du Canton. La Cogest reconnaît l'effort consenti en matière d'investissements.

Mis à part les charges liées ainsi que les amortissements induits par les investissements, la Cogest relève l'engagement de la Municipalité dans la **maîtrise les coûts** dont elle est responsable.

Le Conseil Municipal persiste par contre dans son choix de ne pas remettre en questions les **prestations communales**. C'est là probablement le point de désaccord principal avec la majorité des membres de la Cogest. Pour rappel, les quatre budgets présentés au Conseil général lors de la présente législature, à savoir ceux de 2014 à 2017, prévoyaient tous un déficit situé entre CHF 4 et CHF 5 millions. Le budget 2017 ne déroge pas à la règle puisqu'il prévoit un déficit de CHF 4'991'300. Même si les comptes bouclent généralement sur un déficit moindre que celui budgétisé, le retour à l'équilibre budgétaire n'est de loin pas atteint. Etant donné le déficit important, une maîtrise des coûts n'est pas suffisante et des économies structurelles sont nécessaires. La Cogest invite le prochain Conseil à être plus déterminé sur ce point.

Au niveau des **revenus**, les aménagements de production devraient enregistrer une perte nette de plus d'un million en 2017. Le dicastère 60 est ainsi passé de CHF 9,1 millions de bénéfice en 2012 à un déficit en 2017. Fort heureusement, les revenus fiscaux ont connu une augmentation remarquable ces dernières années comparativement à la situation économique en Europe. Pour 2017, la Municipalité compte sur des recettes fiscales en hausse de CHF 0,8 million, ce qui est réjouissant. Il est néanmoins essentiel d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire communal, en particulier sur la zone industrielle de Daval, ceci afin de maintenir cette tendance à la hausse indépendamment d'un éventuel ralentissement économique. En plus de créer de nouveaux revenus via l'impôt sur les transactions immobilières, les dividendes de Sogaval et la nouvelle taxe d'utilisation du domaine public, il serait judicieux de libérer des liquidités, entre-autres en vendant certains biens immobiliers non stratégiques. Rien de tel ne semble être porté au budget 2017.

3.2 AMENDEMENT

40.350.503.00 Patinoires

Sans douter de la nécessité d'une nouvelle halle de glace, la Cogest demande d'avancer dans ce dossier étape par étape. Pour faire les choses dans le bon sens, la Municipalité doit devenir maître du terrain et obtenir un changement de zone permettant la réalisation d'une infrastructure sportive avant d'engager une étude.

Pour rappel, dans le budget 2015, CHF 250'000 étaient prévus pour des études liées à la future patinoire sur le terrain Micarna. Seuls CHF 7'779 ont été investis cette année-là. Les CHF 200'000 destinés à l'étude d'une nouvelle halle de glace ont été reportés dans le budget 2016 qui prévoyait en outre CHF 1'000'000 pour l'acquisition du terrain Micarna. L'achat des terrains est maintenant reporté à 2018 au plus tôt, car il faut attendre que Micarna obtienne l'autorisation du déplacement de ses installations à Mangold avant de procéder à un changement de zone. Déplacement qui ne pourra se faire qu'après homologation du PAD de Mangold. Ensuite il faudra encore attendre l'homologation de la modification partielle du plan de zone (zone agricole en zone d'intérêt général).

La Cogest espère que ces étapes seront franchies rapidement et avec succès. Elle recommande néanmoins de ne pas entreprendre d'étude concernant la nouvelle patinoire avant l'entrée en force du changement de zone et l'obtention d'une promesse de vente du terrain. Ceci afin de ne pas dépenser CHF 0.5 million pour rien si l'achat de la parcelle ou le changement de zone ne devait pas aboutir.

La Cogest propose donc d'amender ce poste de CHF 500'000.

- Arrivée au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général:
- **d'entrer en matière;**
 - **d'approuver le budget 2017 avec l'amendement proposé ci-dessus;**
 - **d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.**

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey

Présidente



.....

Laurent Ducry

Rapporteur



.....